Avant-propos

Le décret présidentiel numéro 77/108 du 28 avril 1967 portant sur la création des centres universitaires introduit le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) et c’est l’arrêté ministériel numéro 90/E/150 MINEDUC du 24 décembre de 1971 qui met en application ce décret.

Ainsi, on assiste à l’émergence des Instituts Privées Des Enseignements Supérieurs à l’instar d’ISTAG .Cet institut offre des formations diverses donnant droit à l’obtention du BTS dans des différentes spécialités .La formation suivie dure deux ans et est couronnée par la soutenance d’un rapport de stage qui est la résultante de deux mois d’exercice au sein d’une entreprise

C’est en accord avec cette exigence académique que nous avons été accueilli pour exercer un stage au sein de **l’entreprise SEED** et avec comme thème : «**Solution web pour Gestion Et le Suivi des Projets dans Une Entreprise Informatique : Cas de SEED »**.